

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT
INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET
ARRANGEMENT**

DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION

Envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
(OMPI) conformément à la règle 17.6) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et
au Protocole de Madrid

I.	Office qui envoie la déclaration :	BENELUX
II.	Numéro de l'enregistrement international :	1033667
III.	Nom du titulaire de l'enregistrement international : Calidris 28 AG (SA)	
IV.	Toutes les procédures devant l'office sont achevées; la protection est en conséquence accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international (règle 17.6)a)i))	
V.	Date de la déclaration :	19/07/2010
 B E N E L U X O F F I C E F O R I N T E L L E C T U A L P R O P E R T Y		